Image not found or type unknown

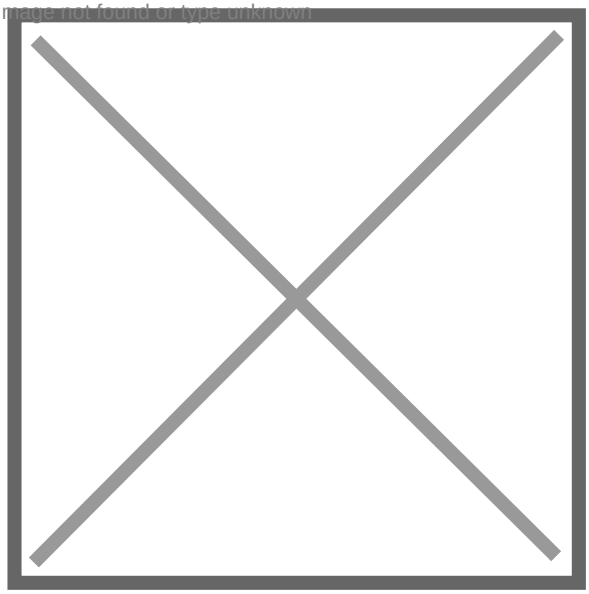

Demande daide consernant mon enfant

Par **laurent**, le **03/10/2011** à **20:07**

Bonjour,
je vous remercie par avance de tout ce que vous pouver maprendre qui poura maider
voila il y a quelle que mois mon enfant a etait victime de violence physique et moral dans lenseite de letablisement scolaire
on a vue le medesin qui nous a fait des certifica medical pui jai porter plaine contre lecole et contre les agresseur de mon enfant ce qui a ue comme resultat des controle regulier par lassistante social de mon secteur et que c controle etait demander par le procureur jai acepter le controle car je nes rien a cacher et que par la suite je recevrait un compte rendu mespliquant les conclusion de cette enquette
des moi ce passe et je nes des nouvelle de personnne mon fils nalland plus a lacole depuit un certain temps je deside daller voir lassistante socal et la elle me dit quelle ne peut pas me remetre le raport et quil fallait que je voie linspecteur enfance famille
je recupere ladresse et je mis rent et la on me dit
on a une trace de votre fils mais on na jamais recut le raport des assistante
il passe diferent coup de fil et me dise que mons dossier sera traite le jour suivant et que je telephone pour savoir le resultat du compte rendu et je posse la question quelson les posibiliter de conclusion?il me dise quil ya une possibilite qu on me retire mon enfant
pouver maider et me dire ce quil risque darriver je suis perdut dans tout cela aider mois par vos reponce
merci
un papa qui soufre de cette situation

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **21:52**

si votre enfant ne va plus à l'école, oui, vous avez un risque, forcément, c'est normal

Par **laurent**, le **03/10/2011** à **22:13**

merci de mavoir rpondu

meme si il et suivit par le cmp et le cattp et jai un certifica medical dissant quil ne peut rehintegre le cursuce scolaire et qu une education a domicile serait le mieux
ilet sous entie depresseur

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **23:49**

Certes, mais vous ne semblez pas avoir le niveau pour assurer l'école à la maison (si on se fie à votre manière d'écrire), donc aujourd'hui l'enfant est sans scolarisation

Par **laurent**, le **04/10/2011** à **00:41**

moi non c claire mes ma femme oui
et jai vu que la loi dit qu lecole nes pas obligatoire mai leducation oui
que doije faire allors la victime c quant meme lui

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **01:20**

Changez-le d'école ou faites-le admettre dans une école d'éducation spéciale mais il doit avoir accès à l'instruction.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés